



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT DE CESSIION ET CONTRAT  
TECHNIQUE AVEC LA SOCIETE TS3 POUR  
L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE LE 20  
OCTOBRE 2022**

**DÉCISION N° DM-22-359  
EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société TS3, représentée par Monsieur Emmanuel Tallieu dont le siège social est situé 10, place du Général Catroux – 75 017 Paris – pour l'organisation du spectacle « Alex Vizorek – Ad Vitam », le 20 octobre 2022 ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2022-2023.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société TS3, représentée par Monsieur Emmanuel Tallieu dont le siège social est situé 10, place du Général Catroux – 75 017 Paris – un contrat de cession et un contrat technique pour l'organisation du spectacle « Alex Vizorek – Ad Vitam », le 20 octobre 2022, dont le prix de cession est fixé à 13 153 € (treize mille cent cinquante-trois euros) HT ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220926-lmc1H10119H1-AR Date de réception en Préfecture : 26/09/2022 Date de Publication : 26/09/2022
--